

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

- **Etaient présents** : Jean-François ROCHEDREUX, Jean-Louis BERARD, Lucien GRAUBY, Jean-Marc LAURENS, Thierry VAREILLES, Nadège MOGUEN, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Yves RIERA, Thierry LAFUENTE, Thomas THAL-JANTZEN et Bruno GASCON.

- **Etait absent** : Aurélie ANDRADE, Elisabeth SOULET et Karine PANIS.

- **Secrétaire de séance** : Jean-Louis BERARD

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h40, dans la mesure où le quorum est atteint.

Il propose d'abord aux membres de l'Assemblée Délibérante de procéder à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015.

Comme il n'y a pas de remarque, ni d'observation, **Monsieur le Maire** invite les membres de l'Assemblée Délibérante à poursuivre en avalisant les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 28 mai 2015 (signature du registre des délibérations du conseil municipal).

Pendant la signature du registre des délibérations, **Monsieur le Maire** présente l'ordre du jour et les questions diverses. Il apporte aux membres du conseil municipal :

- des précisions sur les sujets qui vont être abordés ;
- des explications sur les projets de délibération qui ont été rédigés afin de formaliser les décisions qui vont être prises par les membres de l'Assemblée Délibérante lors de la séance.

Monsieur le Maire propose ensuite de démarrer effectivement la séance.

I – CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN COMMUNAUTAIRE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) : APPROBATION DE LA CONVENTION ADHÉSION DE LA COMMUNE

Jusqu'au 30 juin 2015, la commune de Saliès a disposé gratuitement des services déconcentrés de l'Etat (la Direction Départementale des Territoires) pour l'étude technique des demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme opérationnels

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'État se désengage de son rôle de soutien technique aux collectivités territoriales qui se traduit par la fin de la mise à disposition gratuite de ses services aux communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans ce contexte, une réflexion a été engagée sur les modalités de mutualisation entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et ses communes membres. Il est ainsi proposé de mettre en place un service commun géré par la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour assurer les missions d'instruction des autorisations en matière d'application du droit des sols dont les effets sont réglés par convention après avis des instances paritaires compétentes.

Le coût global du service commun fera l'objet d'une ventilation entre chaque commune selon une répartition basée sur le nombre et le coût moyen pondéré des actes administratifs (Cub, DP, PA, PC et PD) observé sur la période 2012-2014.

Bruno GASCON prend la parole et remet en cause le mode de financement fixé sur le calcul sur les trois années durant lesquels le nombre d'actes a été particulièrement important (augmentation du nombre de CU dans le cadre du PLU, augmentation du nombre des permis avec la Grande Feuillaie).

Monsieur le Maire confirme que ce problème a été soulevé en bureau (la commune est dans un cas encore plus critique) où il a été également rappelé qu'une clause de revoyure était prévue et qu'un point bilan serait fait chaque année, où les écarts seraient vérifiés, en permettant d'ajuster chaque contribution à la baisse ou à la hausse.

Monsieur le Maire rappelle toutefois que tous services mis en place devaient être payés et que si toutes les communes voyaient leur nombre d'actes baisser, le service devrait continuer à exister tout de même.

Monsieur le Maire termine enfin en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétence mais d'une mutualisation et que la commune pouvait donc se retirer à tout moment du système si les conditions ne nous satisfaisaient plus, même si l'instruction autonome des actes poserait d'autres difficultés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

11 voix pour

1 abstention (B. GASCON)

APPROUVE :

- La création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols pour les communes concernées, dénommé service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) du Grand Albigeois,
- Le principe d'adhésion de la commune au service mutualisé pour l'instruction des Autorisations du droit des sols pour une durée indéterminée,
- La convention à passer avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

II - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN COTISATION 2015
--

Le fonctionnement opérationnel du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (ancienne E.N.M.D.T.) est pris en charge par le Syndicat mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

La commune de SALIES contribue au financement de son fonctionnement, par le versement d'une participation annuelle au Syndicat mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

Pour l'exercice 2015, le montant de la cotisation annuelle à verser par la commune de SALIES est de 2 167,00 € (Comité Syndical du 11 mai 2015).

Cette somme est essentiellement déterminée par le nombre d'enfants de la commune bénéficiant des services du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (la cotisation à la charge de la collectivité est de 238 € par enfant scolarisé sur le site d'Albi et de 252 € par enfant scolarisé sur le site de Réalmont).

Sur l'année scolaire 2014/2015, aucune participation aux familles n'avait été demandée, contrairement aux années précédentes. Dans le contexte actuel, de baisse de dotation et de désengagement de l'Etat, il vous est proposé de reconduire cette participation qui était de 90 € par enfant pour l'année 2013/2014 pour 10 enfants.

Monsieur le Maire rajoute que 4 familles sont concernées et 9 enfants.

Plusieurs conseillers avouent ne pas se sentir à l'aise avec le fait de demander une participation aux familles, ne souhaitant pas priver l'accès à des enfants à des activités culturelles. La possibilité de mettre en place une dégressivité par enfant est évoquée, ou une possibilité de paiement 2 fois.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la subvention accordée au Conservatoire est très importante comparativement aux subventions attribuées aux associations communales et comparativement au nombre d'enfants concernés.

Il est décidé de reporter cette question en septembre.

**III - TRAVAUX DE DÉCORATION DU TRANSFORMATEUR ERDF SITUÉ AU LOTISSEMENT DU
CAMP DE CARRIÉ**
- APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement et de décoration de l'aspect extérieur du transformateur de Distribution Publique P7 Coteaux de Saliès situé au lotissement du Camp de Carrié. Il est proposé de réaliser un partenariat avec un groupe de Bachelors I de l'Ecole Européenne de l'Art et des Matières (EEAM) dans le cadre d'un chantier pédagogique.

Ce groupe devra présenter 3 projets de maquettes qui seront soumis aux riverains à travers une exposition et qui pourront donner leur avis.

Cette prestation s'élèvera à un montant forfaitaire de 2 500 euros.

L'entreprise ERDF, propriétaire du transformateur, qui s'engage à verser à la mairie, sur présentation du bilan financier, la somme de 500 euros.

Thierry LAFUENTE prend la parole et informe qu'il votera contre : s'il n'est pas contre le projet en soi, il estime que l'entreprise ERDF a les moyens de payer ce genre d'opération. De plus, est abordé la question de l'entretien de la première réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à la majorité :

Voix pour : 9

Voix contre : 1 (Thierry LAFUENTE)

Abstentions : 2 (Valérie JACQUET et Jean-Marc LAURENS)

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à réaliser des travaux d'aménagement et de décoration des parois extérieures du transformateur ERDF situé au lotissement du Camp de Carrié;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Ecole Européenne de l'Art et des Matières d'Albi (EEAM), et avec ERDF dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement et de décoration du transformateur ERDF situé au lotissement du Camp de Carrié.

**IV - CONTRAT DE PRÉVOYANCE : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE
L'EMPLOYEUR**

Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion dans sa séance du 16 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- de participer à la protection sociale des agents de la commune pour le risque prévoyance ;
- de recourir au conventionnement pour ce faire ;
- de retenir l'offre présentée par la société COLLECTEAM et de signer la convention de participation avec effet à compter de sa signature ;
- de fixer à 8 euros par mois et par agent ayant adhéré à COLLECTEAM la participation forfaitaire de l'employeur.

**V - RÉVISION TARIFS GARDERIE MUNICIPALE
ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire consistant à ne pas modifier, à compter du 1er septembre 2015, les tarifs de la garderie municipale, qui restent les suivants :

	1 jour	semaine
QF<500	0,50 €	1,90 €
500<QF<700	0,75 €	2,20 €
700<QF<1000	1,00 €	2,50 €
1000<QF	1,25 €	2,80 €
Familles extérieures à la commune	1,25 €	2,80 €

**VI - CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE (ANNEE SCOLAIRE 2015/2016) :
- RÉVISION DES TARIFS UNITAIRES DES REPAS SERVIS -**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire consistant à ne pas modifier, à compter du 1er septembre 2015, les tarifs unitaires des repas servis à la cantine scolaire municipale, qui restent les suivants :

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas au 01/09/2014
1 ^{ère} tranche	QF < 500 €	2,04 €
2 ^{ème} tranche	500 € > QF > 700 €	2,67 €
3 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	2,93 €
4 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,16 €
Familles extérieures à la commune		3,59 €

**VII - TARIFICATION DE PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LE CADRE DE
L'UTILISATION DE LA NAVETTE DU MERCREDI MIDI
- ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 -**

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, en septembre 2014, une navette assurant le transport des enfants de l'école de Saliès au Centre de Loisirs du Séquestre a été mise en place.

Le coût estimé pour la rentrée scolaire 2015-2016 est de 720 € (20 € par trajet * 36 semaines), au lieu de 1 080 € avec le SIRP l'année dernière.

Durant l'année scolaire 2014 – 2015, 2 forfaits « 1 enfant » avait été acquittés, 2 forfaits « 2 enfants » et 7 trajets réservés.

Rappel des tarifs pratiqués en 2014-2015 :

		Forfait au trajet (tarif unique)
1 enfant	50 €	4,50 € par enfant
2 enfants	80 €	
3 enfants et +	100 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à la l'unanimité :

DÉCIDE que les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2015, concernant l'utilisation de la navette le mercredi à midi seront les suivants :

		Forfait au trajet (tarif unique)
1 enfant	40 €	4,50 € par enfant
2 enfants	70 €	
3 enfants et +	90 €	

AUTORISE

Monsieur le maire à signer une convention à passer avec l'association Espace Jeunesse et tout document se rapportant à ce dossier.

**VIII - DÉSIGNATION D'UN VERIFICATEUR AUX COMPTES DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE Karine PANIS comme vérificateur aux comptes de la Coopérative Scolaire pour l'année scolaire 2014–2015. Une copie des comptes vérifiés sera fournie à la Mairie.

**IX - ACHAT DE MATERIEL EN SECTION D'INVESTISSEMENT : PANNEAU D'AFFICHAGE
DESTINÉ À L'ÉCOLE DE SALIÈS
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015**

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2015/2016 et à la demande du personnel enseignant, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition d'un panneau d'affichage supplémentaire pour l'école de Saliès.

3 devis ont été demandés à différentes entreprises. À réception, un panneau d'affichage a été commandé à l'entreprise UGAP.

Le montant HT de ce matériel s'élève à la somme de **110,00 € soit 132 € TTC**.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

APPROUVENT cette dépense en section d'investissement du budget communal 2015.

**X - ACHAT DE MATERIEL EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2015 :
ACHAT D'UN EVIER, MEUBLE SOUS EVIER, DIVAN ET TABLE BASSE**

La Commission « Vie locale, cérémonie et festivités » a pour projet de créer un « Espace Citoyen et solidaire ». Cet espace se situera dans la salle de l'association des parents d'élèves et devrait ouvrir ses portes le 19 septembre prochain.

Il est proposé que cet espace d'échange et de partage puisse être l'occasion de se réunir afin d'inviter la population à suivre des transmissions d'évènements sportifs dès le mois de juin.

Afin de réaliser ce projet, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'aménagement de ce lieu et notamment de l'équiper d'un évier, d'un meuble de rangement sous-évier, d'un divan et d'une table basse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à procéder à l'achat d'un évier, d'un meuble sous-évier, d'un divan et d'une table basse.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires pour procéder à l'acquisition de cet équipement.

**XI - ACHAT DE MATERIEL EN SECTION D'INVESTISSEMENT : TABLEAU NUMÉRIQUE
DESTINÉ À L'ÉCOLE DE SALIÈS
BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015**

Dans le cadre de l'école numérique, il est proposé d'acquérir un nouveau tableau numérique afin d'équiper la classe de CE1/CE2.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

AUTORISENT Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'un tableau numérique destiné à équiper la classe de CE1/CE2 de l'école de Saliès ;

AUTORISENT Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires pour l'acquisition de ce tableau numérique destiné à équiper l'école de Saliès.

XI - DÉNOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DIT « LA GRANDE FEUILLERAIE »

Des propositions sont faites dont 3 sont retenues par l'ensemble du Conseil Municipal :

- rue de la Grande Feuillaie
- rue du lézard vert
- rue de l'amitié entre les peuples.

Il est décidé de soumettre ces 3 propositions à l'ensemble des habitants du lotissement afin d'obtenir leurs retours et/ou nouvelles propositions puis de débattre à nouveau sur cette question lors du prochain Conseil Municipal.

Questions diverses.

- **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) 2015** : la communauté d'agglomération de l'Albigeois est bénéficiaire de ce fonds pour la première fois. Une partie de ces bénéfices revient à l'agglomération, une autre est répartie entre les communes (12 056 € pour la commune en 2015). L'avenir de ce Fonds en 2016 avec la montée en puissance des métropoles est incertain.
- **Le Transport à la Demande (TAD)** : comporte 3 lignes qui desservent 6 communes (Carlus, Rouffiac, Dénat, Labastide Dénat, Fréjairrolles et Saliès). La question de l'amélioration des temps de trajets et de leur lisibilité a été abordée en Conseil Communautaire. Certains Conseillers regrettent que les chauffeurs des TAD ne prennent pas les voyageurs qui n'ont pas réservé mais qui se trouvent pourtant à l'arrêt et sur le bon trajet.
- **Assainissement** : le service public d'assainissement collectif communautaire est principalement financé par la redevance d'assainissement collectif calculée sur les volumes d'eau potable consommée et par l'emprunt. Compte tenu de l'évolution des consommations d'eau potable (-5,9 % en 2014), il sera nécessaire d'ajuster le tarif assainissement et une hausse est à prévoir (de l'ordre de 3%).
- **Stationnement au quart d'heure dans les parcs souterrains** : nouvelle réglementation sur les parkings d'Albi à compter du 1^{er} juillet 2015.

- **Eclairage public** : projet d'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin sur le Domaine de la Source, l'Impasse d'Aragon, autour du stade et au Camp de Carrié. Ce point doit passer en Conseil Communautaire début octobre. Les communes de Carlus et Marssac ont déjà donné leur accord pour participer à ce projet qui répond à la fois à des enjeux économiques, écologiques et participe au défi de « vivre plus sobrement ». Des réunions publiques communes seront organisées. Les retours des petites communes ayant adopté ce système sont bons ainsi que les retours de la police, qui n'a observé aucune augmentation d'incidents qui ont lieu majoritairement en journée.

Séance levée à 22h45